



Olivier GUPTA
Directeur général

Vers une nouvelle politique de contrôle

Montrouge, le 1^{er} mars 2018

La question est revenue à plusieurs reprises : l'ASN est-elle sous pression ? Le contexte actuel est, il est vrai, porteur de tensions, la charge de travail est importante, mais la nature même de la mission de l'ASN exige qu'elle prenne ses décisions avec rigueur et sérénité. C'est ce que nous avons fait tout au long de l'année 2017, et c'est largement le fruit d'une méthode de travail profondément ancrée dans la culture même de l'ASN.

Pour autant, le contexte exigeait que nous redéfinissions un plan stratégique afin de tenir compte des enjeux de la période actuelle et que nous nous réinterrogeons sur notre politique de contrôle : ce travail de fond a été mené, et 2018 verra la mise en œuvre des inflexions en résultant.

La méthode de travail de l'ASN, un atout dans le contexte actuel

L'ASN s'attache à identifier les sujets sur lesquels elle souhaite faire progresser la situation en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection. Ces sujets sont souvent complexes, de longue haleine, et nécessitent une certaine persévérance dans l'action.

Le cas des facteurs sociaux, organisationnels et humains en est une bonne illustration. Après l'accident de Fukushima, l'ASN avait considéré qu'il était nécessaire de reprendre la réflexion sur ce sujet en associant l'ensemble des parties prenantes, et avait créé, dès 2012, un comité d'orientation des facteurs sociaux, organisationnels et humains. Les travaux de plusieurs groupes thématiques mis en place au sein de ce comité, en particulier sur la maintenance et sur les situations d'urgence, ont abouti en 2017 et leurs rapports ont été rendus publics.

Dans un autre registre, l'ASN avait de longue date signalé que le contrôle de la sécurité des sources radioactives – c'est-à-dire la protection de ces sources contre les actes de malveillance – ne relevait d'aucune structure au sein de l'État, et avait proposé de le prendre en charge. C'est désormais chose faite et les premières inspections sur le sujet vont avoir lieu en 2018. La méthode de travail de l'ASN, ses capacités d'adaptation et la souplesse de son organisation ne sont certainement pas étrangères à son aptitude à investir et à faire avancer, année après année, des sujets nouveaux.

L'ASN a bâti un processus de prise de décision rigoureux, collectif et ouvert.

Rigoureux : chaque décision sur un sujet complexe résulte d'une instruction que l'ASN pilote conformément à des procédures. Ce pilotage relève d'un réel savoir-faire, celui d'identifier les enjeux, de s'interroger, d'entendre l'exploitant, de recueillir des avis d'experts et de vérifier que l'ensemble des aspects importants pour la décision ont été examinés.

Collectif : les décisions sont préparées au sein de l'ASN par plusieurs personnes qui pèsent, ensemble, différentes options et leurs conséquences.

Ouvert : l'ASN consulte le public sur ses projets de décisions, directement et indirectement, par l'intermédiaire des commissions locales d'information.

Enfin, l'ASN est particulièrement active dans des réseaux rassemblant ses homologues étrangères, avec lesquelles elle a construit des relations de confiance qui permettent de discuter de sujets difficiles. Ainsi, s'agissant de l'anomalie relative à la ségrégation de carbone dans les aciers de certains gros composants, les échanges que l'ASN a eus en 2017 avec ses homologues conduiront à ce que les standards industriels prennent mieux en compte ce sujet à l'avenir. Dans un autre domaine, l'association des responsables d'autorités de sûreté nucléaire en Europe, WENRA, a décidé lors de sa réunion plénière d'octobre 2017 d'engager un travail sur les améliorations de sûreté raisonnablement envisageables sur les réacteurs au-delà de quarante ans. Ce travail sera très précieux à l'ASN dans la préparation de ses propres décisions sur le sujet.

S'agissant des moyens, l'ASN a, jusqu'à présent, obtenu les ressources nécessaires à l'exercice de ses missions. Cinquante emplois ont été créés à l'ASN entre 2015 et 2017, en lien avec l'augmentation de la charge de travail, ce qui représente, dans le contexte actuel des finances publiques, un effort important au bénéfice du contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection. Pour les trois années à venir, l'ASN évalue ses besoins à 15 postes supplémentaires, à la fois pour finir d'absorber la charge relative aux dossiers en cours et pour mettre en place un contrôle répondant à la problématique des fraudes.

Parallèlement, l'ASN a travaillé à renforcer l'efficacité du contrôle : après la mise en place en 2016 d'une catégorisation des installations nucléaires en fonction des enjeux, l'ASN a étendu en 2017 le dispositif de télédéclaration et réexaminé le dispositif de contrôle pour le nucléaire de proximité. Les actions en ce sens se poursuivront en 2018, en lien avec le nouveau plan stratégique de l'ASN.

Un nouveau plan stratégique, une nouvelle politique de contrôle

L'ASN a, tout au long de l'année 2017, mené un travail pour renouveler en profondeur sa stratégie et pour adapter les modalités du contrôle aux enjeux en cours et à venir. Outre une analyse du contexte, l'ASN a conduit une phase d'écoute des différentes parties prenantes, incluant des entretiens avec des exploitants et responsables d'activités, des sociétés savantes représentatives dans le domaine du nucléaire médical, des représentants de la société civile, des organisations syndicales de l'industrie nucléaire, les principales administrations et organismes avec lesquelles l'ASN est en relation, ainsi que des homologues étrangères.

Tous les agents de l'ASN ont contribué à l'élaboration d'un nouveau plan stratégique à trois ans et d'une nouvelle politique de contrôle, qu'ils mettent en œuvre au quotidien dès cette année.

La politique de contrôle ainsi définie met l'accent sur le renforcement d'une approche graduée du contrôle. Deux paramètres doivent être pris en compte pour évaluer les priorités du contrôle : d'une part, les risques intrinsèques que présentent les activités pour les personnes et l'environnement, d'autre part, le comportement des responsables d'activité et les moyens qu'ils mettent en œuvre pour maîtriser ces risques.

Ainsi, l'ASN entend-elle renforcer le contrôle qu'elle exerce dans les domaines ou installations jugés prioritaires ; la mise « sous surveillance renforcée » d'une installation en est un exemple. À l'inverse, lorsque les enjeux sont faibles, ou pour les situations jugées positives pour la protection des personnes et de l'environnement, elle compte réduire son contrôle.

Cette approche graduée doit s'appliquer non seulement au contrôle mais aussi aux modalités d'information et de participation

du public et des parties prenantes: ces modalités doivent être adaptées de sorte à mieux éclairer les débats et les décisions pour les sujets présentant les enjeux les plus forts.

Cette approche graduée a vocation à être mise en œuvre aussi bien pour les installations nucléaires de base que pour le nucléaire de proximité, y compris pour les activités médicales. Dans ce domaine, des actions concrètes ont déjà été conduites en 2017. Les priorités du contrôle ont été redéfinies par secteur d'activité. Les inspections sont désormais conduites de façon plus modulaire pour mieux tenir compte de la situation réellement constatée sur le terrain.

Au-delà de l'approche graduée, trois autres aspects issus de la démarche stratégique de l'ASN méritent d'être soulignés.

D'abord, le fait que l'ASN continue de privilégier le dialogue technique avec les exploitants, parce que ses décisions sont fondées sur une appréciation technique – au sens large de ce terme, c'est-à-dire en incluant les aspects sociaux, organisationnels et humains. Ceci va de pair avec une réglementation qui fixe des objectifs plutôt que des moyens. Ce dialogue technique étant au cœur des processus d'instruction, l'ASN compte renforcer encore son implication technique dans l'analyse des dossiers qui lui sont soumis; elle compte également mieux cadrer et suivre les expertises externes.

Ensuite, l'ASN prévoit de mettre en œuvre, et ce dès 2018, des évolutions dans ses méthodes de contrôle. Je pense en particulier à celles qui sont rendues nécessaires pour faire face au risque de fraudes, y compris en menant des inspections chez les fournisseurs. Plus largement, l'ASN compte renforcer l'efficacité de son action de terrain, en articulant mieux les examens des dossiers soumis par les exploitants et les contrôles de terrain, et en renforçant la capacité des inspecteurs à qualifier et à hiérarchiser les anomalies qu'ils détectent.

Enfin, l'ASN compte poursuivre son implication au niveau international et en particulier européen, avec deux objectifs: promouvoir une harmonisation par le haut et bénéficier du regard des pairs. Avec ses homologues, l'ASN a réussi à faire émerger une doctrine de sûreté européenne, largement inspirée de l'approche française. Il s'agit maintenant d'aller plus loin dans l'harmonisation des règles et des pratiques. L'ASN souhaite, en particulier, que le lancement d'une réflexion sur la stratégie de l'association WENRA soit l'occasion de promouvoir l'interaction, sur une base volontaire, entre toutes les autorités de sûreté européennes dans la construction des prises de décisions nationales, et de renforcer les sollicitations à l'adresse des organismes européens d'appui technique au sein de leur réseau ETSON (*European Technical Safety Organisations Network*).

Beaucoup a été accompli tout au long de l'année 2017, tant en termes de préparation de décisions importantes (comme celles sur la cuve de l'EPR ou le dossier d'options de sûreté de Cigéo), que de travaux réglementaires (telle la transposition des directives relatives aux normes de base en radioprotection) ou encore de préparation de la nouvelle stratégie. Ce rapport témoigne ainsi de la diversité et de l'ampleur des actions menées.

2018 ne sera pas moins dense. Outre les actions de contrôle au quotidien, outre le travail qui va continuer de s'accroître pour préparer des décisions majeures, l'ASN entend conduire les différents chantiers qui traduiront la mise en œuvre concrète des orientations stratégiques décidées en 2017. Grâce à l'engagement constant de tous les agents de l'ASN, à la force de notre culture commune, je suis confiant dans notre capacité à mener de front toutes ces actions, au bénéfice de la protection des personnes et de l'environnement.